



Imagia scrl

Place de l'Alma 3, boîte 5 - 1200 Bruxelles
TVA: BE 0456.381.634 - RPM Bruxelles

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le 15 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des Sociétés et aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels de la scrl IMAGIA clôturés au 31 décembre 2016 et de vous rendre compte de notre gestion au cours de ce même exercice. Les comptes annuels ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, en ce compris l'arrêté royal du 25 avril 2014.

1. Perceptions

En 2016, les perceptions se sont élevées à 1.786.850,14 euros (contre 2.048.978,13 euros en 2015).

Les revenus du câble et le revenu pour la distribution de la musique par lignes téléphoniques s'élèvent pour l'exercice 2016 à 757.334,07 euros (contre 939.128,77 euros en 2015).

Les revenus provenant des télédiffuseurs s'élèvent à 821.845,05 euros (contre 860.600,29 euros en 2015).

Les perceptions de la copie privée et du prêt public s'élèvent à 203.716,73 euros (contre 244.023,39 euros en 2015).

2. Présentation des comptes annuels

L'exercice se clôturant le 31.12.2016 laisse apparaître au compte de résultats un bénéfice de 119,94 euros et au bilan un total de 2.946.031,17 euros.

Les capitaux propres sont passés de 43.083,46 euros au 31.12.2015 à 43.203,40 euros au 31.12.2016.

AD G

Au 31.12.2016, les dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits s'élèvent à 2.868.752,03 euros et les autres dettes à 34.075,74 euros.

Tout comme les années précédentes, il n'y a pas eu en 2016 au bénéfice des administrateurs de versements au titre de rémunérations, frais forfaitaires et avantages de toute nature.

3. Présentation de données par rubrique de perception

L'article 23 de l'arrêté royal du 25 avril 2014 impose aux sociétés de gestion de publier par rubrique de perception un certain nombre de données selon un modèle préétabli.

	TOTAL	
1.A	Droits perçus 2016	1.786.850
1.B	Total commission 2016	192.305
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	192.305
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	2.868.752
1.C.1	*Droits en attente de perception	1.170.079
1.C.2	*Droits perçus à répartir	1.643.854
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement	54.819
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	Droits répartis en 2016	1.740.052
1.E	Droits payés en 2016 (nets du PM)	1.740.396

Les **Droits perçus** (1.A) comprennent l'ensemble des perceptions relatives à l'exercice clôturé, qu'elles soient encaissées ou non au 31 décembre 2016.

Le montant de la rémunération pour la gestion des droits (1.B **Commission**) prélevée sur les perceptions couvre les frais de fonctionnement de la société de gestion (en ce compris un montant de 4.688,09 euros pour couverture de la contribution au fonds organique soit 0,2% pour le Service de Contrôle) et le résultat de l'exercice (119,94 euros). Depuis l'exercice 2015, c'est la commission qui constitue le chiffre d'affaires de l'exercice.

Le total des dettes sur **droits à répartir** (1.C.1 + 1.C.2) s'élève à 2.813.933 euros au 31 décembre 2016.

Le total des dettes sur **droits répartis en attente de paiement** (1.C.3) s'élève à 54.819 euros au 31 décembre 2016. La ventilation de ces dettes est disponible par ayant droit et non par rubrique de perception.

A. G.

Les **Produits financiers** provenant de la gestion des droits perçus (1.C.5) sont globalisés avec les droits (1.C).

Les **Droits perçus non répartis** (1.C.4) sont à la date de clôture des comptes repris dans les Droits à répartir (1.C.2) car le montant définitif n'est connu qu'au moment de la répartition définitive après approbation de l'Assemblée Générale de 2017.

Le montant total des **Droits répartis** (attribués) (1.D) en 2016 aux ayants droit s'élève à 1.740.052 euros (hors TVA et avant retenue éventuelle d'un précompte mobilier).

Le montant total des **Droits payés** en 2016 aux ayants droit (1.E) s'élève à 1.740.396 euros (hors TVA et après retenue éventuelle d'un précompte mobilier) et est relatif à des droits répartis en 2016 ou les années précédentes. La ventilation des droits payés est disponible par ayant droit et non par rubrique de perception.

	A. Reproduction	
1.A	Droits perçus 2016	3.954
1.B	Total commissions 2016	425
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	425
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	8.819
1.C.1	*Droits en attente de perception	957
1.C.2	*Droits perçus à répartir	7.861
1.D	Droits répartis en 2016	4.816

	C. Communication au public	
1.A	Droits perçus 2016	821.845
1.B	Total commissions 2016	88.599
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	88.599
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	1.418.240
1.C.1	*Droits en attente de perception	549.066
1.C.2	*Droits perçus à répartir	869.174
1.D	Droits répartis en 2016	710.241

Am G

	I. Retransmission par câble	
1.A	Droits perçus 2016	757.334
1.B	Total commissions 2016	81.389
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	81.389
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	1.130.993
1.C.1	*Droits en attente de perception	620.055
1.C.2	*Droits perçus à répartir	510.938
1.D	Droits répartis en 2016	806.933

	P. Prêt public	
1.A	Droits perçus 2016	3.252
1.B	Total commissions 2016	350
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	350
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	3.740
1.C.1	*Droits en attente de perception	0
1.C.2	*Droits perçus à répartir	3.740
1.D	Droits répartis en 2016	2.429

	Q. Copie privée	
1.A	Droits perçus 2016	200.464
1.B	Total commissions 2016	21.543
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	21.543
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	252.141
1.C.1	*Droits en attente de perception	0
1.C.2	*Droits perçus à répartir	252.141
1.D	Droits répartis en 2016	215.633

Ad G

4. Perspectives pour 2017

Les prévisions de perceptions reprises au budget 2017 s'élèvent à 1.276.100 euros.

5. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2016 qui serait de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui vous sont présentés.

6. Risques et incertitudes

En ce qui concerne les risques et incertitudes que nous pourrions craindre, la société est confrontée à des risques spécifiques qui découlent de l'adoption de la nouvelle Loi sur le Droit d'Auteur. Cette nouvelle loi est sans influence sur les comptes qui vous sont présentés mais elle aura éventuellement une influence sur les coûts et perceptions futurs.

L'évaluation des actifs et passifs ne comporte aucun élément dont les degrés d'incertitude nécessiteraient une mention spéciale dans le présent rapport.

7. Activités en matière de recherche et de développement

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été exercée ni entamée durant l'exercice écoulé.

8. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice se clôturant le 31.12.2016 s'élève à 119,94 euros. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 8.883,46 euros, le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice total qui en résulte, soit 9.003,40 euros, au bénéfice reporté.

9. Approbation des comptes

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice 2016 dans leur ensemble.

AD 9

10. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Nous vous proposons également de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mission et au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'année se clôturant le 31.12.2016.

Fait à Bruxelles, le 8 mai 2017.

Pour le Conseil d'Administration,



Alex De Maegd
SONY MUSIC ENTERTAINMENT BELGIUM sa
Administrateur



Patrick Guns
UNIVERSAL MUSIC sa
Président